CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2021

<u>Présents</u>: M. Jean-Pierre RAYMOND, Mme Josiane TARTARIN, M. Alain JALICOT, M. Roland RIGOLET, M. Olivier DELCHET, M. Jean-Luc AFFAIRE, M. Philippe FORESTIER, M. Denis GAUTHEROT, Mme Sophie LAURENT, Mme Isabelle SENEPN, et Mme Josette GARCIA.

<u>Excusés</u>: Mme Marie-Noëlle LARIVIÈRE, M. Jean-Philippe THOMAS représenté par M. Philippe FORESTIER, et Mme Véronique MARION représentée par Mme Josiane TARTARIN.

Absente: Justine VERNISSE.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : M. Philippe FORESTIER.

Par suite d'une convocation en date du 15 novembre 2021, Monsieur le Maire débute la séance du Conseil Municipal à 19 heures 30, procède à l'appel nominal de chaque élu et constate que la condition de quorum est remplie. Il propose de passer à l'ordre du jour de la séance.

Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil Municipal.

L'assemblée accepte les affaires inscrites à la lettre de convocation adressée à chacun :

Ordre du jour :

- Signature devis pour le remplacement du réseau informatique de la mairie
- Dossiers de soutien financier
- Ouverture de postes emploi Jeune
- Réduction des frais de consommation de l'éclairage public
- Projet Hangar photovoltaïque
- Stagiairisation de Mme POBEAU Maïté
- Renouvellement de contrat M. DUVAL Claude

QUESTIONS DIVERSES	
--------------------	--

Conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Municipal en date du 15 novembre 2021, l'assemblée prend connaissance des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire.

NÉANT

☐ RÉSEAU INFORMATIQUE DE LA MAIRIE

Le Conseil Municipal choisit le devis de l'entreprise Rémy Informatique d'un montant de 6 122,54 € HT pour le remplacement du parc informatique de la Mairie.

VOTE: unanimité

SOUTIEN FINANCIER ACCORDÉ AUX CRÉATEURS ET REPRENEURS D'ACTIVITÉS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la décision du 20 juin 2014 de mettre en place avec l'accord du Conseil Régional d'Auvergne une aide financière de la commune pour la création ou la reprise d'entreprises sur le territoire de la commune.

Dans le cadre la reprise la pâtisserie située 27 place de l'Église, le Conseil Municipal attribue une aide de 1 000 € à Madame Marie SOUCHON et Monsieur Florent THOMAS, gérants de la S.A.R.L. "Des gâteaux et du chocolat",

Il ne donne pas suite à la demande de Madame Alice MOUCHETANT gérante de "Sellerie ELY'O", auto-entrepreneur, pour la création d'une certification sur les métiers du cuir, car inéligible au regard des critères fixés.

VOTE: unanimité

EMBAUCHE D'UN JEUNE EN PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES

Le dispositif du Parcours Emploi Compétences Jeunes (P.E.C. Jeunes) a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du P.E.C. Jeunes repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat.

Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi dans la limite de la valeur du SMIC, et est parfaitement encadré par la Mission Locale et Pôle Emploi.

Le Conseil Municipal décide de créer un poste dans le cadre du dispositif du P.E.C. Jeunes dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : entretien des espaces verts et naturels, renfort du service voirie, divers petits travaux aux bâtiments,
- Durée du contrat : à déterminer,
- Durée hebdomadaire de travail : 35 heures,
- Rémunération : SMIC.

VOTE: unanimité

TÉDUCTION DES FRAIS DE CONSOMMATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies.

Le Conseil Municipal, charge Monsieur le Maire de solliciter le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier pour étudier les possibilités techniques d'une extinction nocturne partielle de l'éclairage public.

Il décide de reporter sa décision à une prochaine réunion de Conseil Municipal.

VOTE: unanimité

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT AVEC COUVERTURE PHOTOVOLTAÏQUE

Afin de compléter la capacité de mise à l'abri du matériel communal, le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un projet de construction d'un bâtiment avec couverture photovoltaïque sur le terrain du dépôt situé 30 place de l'Église.

Après consultation auprès d'opérateurs solaires, l'offre de la Société Innovation Énergie Durable Société Nouvelle (INNEDSN), "Les Techniciens du Solaire", dont le siège social est 251 chemin des Pourchons, 13 630 EYRAGUES, a été retenue, à savoir le financement et la mise à disposition d'un bâtiment photovoltaïque destiné à la production d'électricité.

La commune assumera les frais de dossier de permis de construire, le terrassement, la tranchée entre le bâtiment et le point de raccordement au réseau, la fabrication des plots des fondations ainsi que les aménagements du bâtiment (bardage, chéneaux, menuiseries,...).

Le Conseil Municipal décide la construction d'un bâtiment avec couverture photovoltaïque sis 30 place de l'Église pour abriter le matériel des services techniques.

Il autorise Monsieur le Maire à signer un bail d'une durée minimale de 30 ans avec la société INNEDSN "Les Techniciens du Solaire" pour sa construction.

VOTE: unanimité

STAGIAIRISATION DE MADAME MAÏTÉ POBEAU

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la fin de contrat de Madame Maïté POBEAU au 31 décembre 2021.

Le Conseil Municipal approuve la stagiairisation de Madame Maïté POBEAU sur un poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe à temps complet au 1^{er} janvier 2022.

VOTE: unanimité

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT POUR MONSIEUR CLAUDE DUVAL AU SERVICE TECHNIQUE

Monsieur le Maire explique que le contrat à durée déterminée de 3 mois de Monsieur Claude DUVAL arrive à échéance le 31 décembre 2021.

Le Conseil Municipal décide de renouveler le contrat de Monsieur Claude DUVAL pour une durée de 9 mois.

VOTE - 4 abstentions:

Mme Josiane TARTARIN, M. Roland RIGOLET, Mme Véronique MARION et Mme Josette GARCIA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Vu pour être affiché le 2 décembre 2021, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

À Le Mayet de Montagne, le 2 décembre 2021

MOND